

## SOCIÉTÉ

# Tuerie de Bruxelles : Mehdi Nemmouche retarde sa remise à la Belgique

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/06/25/01016-20140625ARTFIG00372-tuerie-de-bruxelles-mehdi-nemmouche-fixe-sur-son-sort-ce-jeudi.php>

Par Anne-Laure Frémont Mis à jour le 26/06/2014 à 10:18 Publié le 25/06/2014 à 19:36

**Le suspect franco-algérien «entend se pourvoir en cassation» contre la décision de la cour d'appel de Versailles de le remettre à la Belgique. Le point sur l'affaire.**

Principal suspect dans l'enquête sur la tuerie qui a fait quatre morts fin mai au Musée juif de Bruxelles<sup>1</sup>, Mehdi Nemmouche<sup>2</sup> joue la montre. Le Franco-Algérien devrait se pourvoir en cassation contre son transfèrement en Belgique validé ce jeudi par la cour d'appel de Versailles. Lefigaro.fr fait le point sur cette affaire:

### - Quand sera-t-il remis aux autorités belges?

«Il va certainement se pourvoir en cassation», a immédiatement annoncé Me Apolin Pepiezep, l'avocat de Mehdi Nemmouche, après l'annonce de la décision de la cour d'appel de Versailles de le remettre à la Belgique. «C'est son droit de se pourvoir en cassation et il entend exercer ce droit», a-t-il poursuivi. Ce pourvoi ne peut être formé qu'une fois que le jeune Franco-Algérien aura reçu la notification de cette décision. Une fois le pourvoi déposé, la Cour aura alors 40 jours pour statuer, ce qui retardera d'autant sa remise. Son avocat Me Apolin Pepiezep a fait savoir qu'il était prêt à exercer tous les moyens de recours pour que son client, qu'il dit «serein», soit jugé en France.

Depuis 2002, ce système de mandat d'arrêt européen remplace le système d'extradition-beaucoup plus lourd et politique - au sein de l'Union. La décision est purement judiciaire et la remise d'un suspect ne peut être refusée que dans des cas précis<sup>3</sup>, notamment si un jugement définitif a déjà été rendu, si l'infraction est couverte par une amnistie ou si la personne ne peut pas être considérée responsable en raison de son âge. Or Nemmouche n'entre dans aucune de ces catégories. En l'absence de recours, il pourrait donc être rapidement remis à Bruxelles, le temps d'organiser son transfèrement.

### - Pourquoi Nemmouche émet-il des réticences à être remis à la Belgique?

Le suspect a posé ses conditions pour accepter un transfert: «Je ne m'opposerai pas à une remise» aux autorités belges «si la Belgique me certifie qu'elle ne m'extradera pas vers un pays tiers», a-t-il déclaré lors de son audience le 12 juin<sup>4</sup>. Le suspect craindrait d'être extradé vers Israël, deux des victimes de la tuerie étant originaires de ce pays. Pour Daphné Pugliesi, avocate en droit pénal, cette crainte n'est toutefois pas fondée. Comme elle l'explique, «selon le principe de 'ne bis in idem', personne ne peut être jugé deux fois pour les mêmes faits. Il faudrait donc que la Belgique accepte de le livrer à Israël sans le juger elle-même, ce qui ne me semble pas crédible. Et puis, dans ce cas, pourquoi demanderait-elle aujourd'hui que Nemmouche lui soit remis? Ceci me semble vraiment un moyen pour lui de gagner du temps.»

### - Le suspect a-t-il dit quelque chose aux enquêteurs?

Arrêté le 30 mai à Marseille à sa descente d'un car en provenance de Belgique, alors qu'il était

en possession d'armes, Nemmouche a été transféré à la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), à Levallois-Perret (Hauts-de Seine). Le procureur de Paris, François Molins, a expliqué qu'il détenait des armes identiques à celles utilisées à Bruxelles. La carte mémoire de son appareil photo contenait une vidéo dans laquelle un homme, dont la voix ressemble à celle du suspect, revendique l'attaque. Mehdi Nemmouche, qui reconnaît le port et le transport illégal d'armes, ne s'est toutefois pas prononcé sur la tuerie: lors de sa garde à vue de cinq jours, il est resté muet à ce sujet. «Il reste assez serein (...) on est dans l'histoire des compétences juridictionnelles, on abordera le fond quand ce sera nécessaire», avait alors expliqué son avocat. Nemmouche est aujourd'hui écroué à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy, dans les Yvelines.

#### **- Le suspect est-il vraiment un loup solitaire?**

L'enquête, qui se poursuit parallèlement en France et en Belgique, tente de répondre à cette question. Le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve a récusé ce terme, expliquant que<sup>5</sup> «les complicités directes ou indirectes sont déterminantes ne serait-ce que pour entrer en possession des armes utilisées par les terroristes ce qui me conduit à penser, sans la moindre réserve, que le 'loup solitaire' n'en est pas un». Avant son départ pour la Syrie<sup>6</sup> en 2012 après cinq ans en prison (il se serait radicalisé en détention), Nemmouche avait été condamné à sept reprises en France, notamment pour braquage. Les enquêteurs français essaient de savoir si, une fois à Marseille, il avait l'intention de retrouver quelqu'un dans le Sud, fuir en Algérie d'où est originaire sa famille ou commettre un autre crime, comme l'a envisagé Bernard Cazeneuve. En Belgique, les enquêteurs étudient aussi les éventuelles relations de Nemmouche dans ce pays où les candidats au djihad<sup>7</sup> sont nombreux.